

ASSURANCES (de Septembre 2009 à Août 2010)

(Le détail peut être consulté sur les sites web : www.monaco-arts.martiaux.com - www.federation-kick-boxing.mc ou www.federation-krav-maga.mc).

- RESPONSABILITÉ CIVILE :

Compagnie : AVIVA ASSURANCES - N° de contrat : 75273125 (FMK) - 75273126 (FMKB/DA)

Agent Général : Cabinet DORFMANN, 3, rue Princesse Caroline – 98000 Monaco – Tél. : +377 93 30 86 00 – Fax. +377 93 50 82 54 – Email : dorfmann@aviva-assurances.com

Prestations :

- Responsabilité civile : Dommages corporels, matériels et immatériels **6 097 961 € par sinistre** (cf. tableau des limites de garanties et des franchises – Mod. 965-04.07)

- Protection juridique

- INDIVIDUELLE ACCIDENT : Compagnie (coordonnées) : ALBINGIA ASSURANCES - N° de contrat : IA0905058

Courtier : Cabinet DORFMANN, 3, rue Princesse Caroline – 98000 Monaco – Tél. : +377 93 30 86 00 – Fax. +377 93 50 82 54 – Email : contact@sgdassurances.mc

Prestations :

- Décès accidentel

7 000 €

- Invalidité permanente totale suite à accident

10 000 €

PS. Dans le cadre des Assurances individuelles, d'autres capitaux peuvent vous être proposés sur simple demande écrite adressée au courtier précité.

CES PRESTATIONS D'ASSURANCE COMMUNES SONT INCLUSES DANS LA LICENCE FEDERALE DES :

- FEDERATION MONEGASQUE DE KICK-BOXING ET DISCIPLINES ASSOCIEES

- FEDERATION MONEGASQUE DE KRAV MAGA.

Dans toute adhésion à l'Académie de Self-Défense de Monaco est incluse la prise d'une licence fédérale d'une des deux fédérations précitées en fonction de la pratique choisie.

En cas de blessures, l'adhérent victime ou auteur doit le déclarer par écrit au Président de l'A.S.D.M. qui devra adresser la déclaration à l'assureur avant cinq jours.

Le requérant (Nom, prénom) : Ecrire "Lu et approuvé" :

Date : Signature :